

## REGLEMENT DU GRAND JEU VODAFONE NOERA

### Article 1 : ORGANISATION

La SOCIETE PACIFIC MOBILE TELECOM (VODAFONE), société par actions simplifiées, au capital de 6 800 879 000 FCFP, immatriculée sous le numéro RCS Papeete N° TPI 09 74 B – N° Tahiti 897 983, ayant son siège social à Faa'a- RDO Auae, organise un jeu appelé « Grand Jeu Vodafone Noera » sans obligation d'achat et faisant appel au hasard pour la sélection d'un gagnant qui se déroulera du 27 novembre 2024 au 29 décembre 2024.

Le présent règlement définit les règles applicables à cette opération.

### Article 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

« *Grand Jeu Vodafone Noera* », (Ci-après le « Jeu ») est ouvert à toute personne physique mineure et majeure, dans les conditions et limites fixées au présent règlement, à l'exclusion des membres du personnel de la société PACIFIC MOBILE TELECOM, ainsi qu'à toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du concours, ainsi qu'aux membres de leur foyer sous peine d'élimination d'office.

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge et leur domicile par la Société organisatrice, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participations reçues, mais pouvant éventuellement limiter cette vérification aux votes des gagnants potentiels. Toute mention fautive, incohérente ou contraire au présent règlement entraînera l'élimination immédiate de leur participation.

Un même joueur peut participer plusieurs fois.

### Article 3 : MODALITES DE PARTICIPATION

Le jeu débutera le 27 novembre 2024 à 00H00 et se terminera le 29 décembre 2024 à 23H59, heure locale. Pour participer au Jeu, il suffit d'envoyer par SMS « SAMSUNG » au 7890 (coût du SMS : 371 FTTC pour les clients Vodafone et Vini) entre le 27 novembre 2024 00H00 et le 29 décembre 2024 23H59.

#### Vodafone

RDO - Auae,

BP 335 - 98713 Papeete,

Tahiti, Polynésie française

Tél : +689 40 54 28 28 | Fax : +689 40 47 28 99 | [www.vodafone.pf](http://www.vodafone.pf)

#### **Article 4 : DOTATION ET DESIGNATION DU GAGNANT**

VODAFONE effectuera un tirage au sort qui aura lieu le 30 décembre 2024 au Siège de Vodafone.

Le gagnant sera averti par SMS ou par voie téléphonique au numéro qu'il aura utilisé pour participer au Jeu, sous réserve que sa ligne soit toujours active et qu'il soit à jour de ses règlements à la date du tirage au sort.

**1<sup>er</sup> prix unique** : un pack SAMSUNG composé d'une TV 55 pouces QLED 4K et d'une barre de son Q-series d'une valeur de 207 220 F cfp (Deux-cent sept mille deux cent vingt francs).

La dotation totale du jeu est 207 220 F cfp TTC (Deux-cent sept mille deux cent vingt francs toutes taxes comprises).

VODAFONE s'engage à remettre le lot au gagnant à partir du 30 décembre 2024 et jusqu'au 28 février 2025 dernier délai.

Ce lot ne peut être ni repris, ni échangé contre un versement en espèces équivalent ou tout autre lot (objet). Au-delà du 28 février 2025, le lot redeviendra propriété de la société organisatrice et ne pourra plus être réclamé par le gagnant.

Le bénéficiaire du lot pourra être médiatisé dans la presse locale, ainsi que sur les pages Facebook de Vodafone Polynésie et des partenaires du Jeu, où son nom et sa photo pourront être annoncés et affichés.

#### **Article 5 : RESPONSABILITE**

**La Société Pacific Mobile Telecom – Vodafone** ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

**La Société organisatrice** ne peut être tenue responsable des conséquences dues à une mauvaise utilisation des services et/ou produits délivrés au gagnant/e.

### **Article 6 : CONTESTATION / LITIGES**

Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par Pacific Mobile Telecom - Vodafone société organisatrice du jeu concours dont les décisions seront sans appel. Toute contestation à ce jeu ou réclamation sera prise en considération dans un délai maximum d'un mois à partir de la clôture du jeu.

### **Article 7 : REMBOURSEMENT**

Au maximum une seule participation par joueur (même nom et/ou même adresse et/ou même téléphone) pour le présent jeu pourra être remboursée.

Les demandes de remboursement devront contenir les nom, prénom, date de naissance, numéro de téléphone et document contractuel liant le participant à son opérateur téléphonique, ainsi que la date et l'heure de la participation au jeu. Elles devront être adressées par courrier au plus tard 15 jours après la date du tirage au sort du présent jeu, à l'adresse suivante :

Vodafone – Service Jeux – Grand Jeu Vodafone Noera - Tahiti– BP 335 - 98713 Papeete.

Le timbre sera remboursé au tarif lent en vigueur (pour une enveloppe de 30g maximum). Les frais de participation seront remboursés sous forme de chèque ou de timbres postaux, à la seule discrétion de Pacific Mobile Telecom.

Toute demande incomplète ou hors délai (cachet de la Poste faisant foi) ne sera pas traitée.

### **Article 8 : FRAUDE**

Pacific Mobile Telecom se réserve le droit d'exclure, à titre temporaire ou définitif, tout participant qui par son comportement nuirait au bon déroulement du Jeu.

Tout participant qui aurait tenté de falsifier le bon déroulement du Jeu, soit par intervention humaine, soit par intervention d'un automate, serait immédiatement disqualifié, son compte supprimé et une plainte pourra être déposée par Pacific Mobile Telecom.

### **Article 9 : ACCEPTATION DU REGLEMENT**

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement dans son intégralité, des règles de déontologie en vigueur ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux gratuits en Polynésie française. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

Le règlement peut être consulté et obtenu gratuitement au siège de Vodafone, ou à l'adresse du jeu par simple demande écrite envoyée à :

Vodafone – Service Jeux – Grand Jeu Vodafone Noera – BP 335 - 98713 Papeete.

Le timbre sera remboursé sur simple demande, au tarif normal en vigueur (pour une enveloppe de 30g maximum).

Le présent règlement a été déposé en l'Etude de Maître ELIE Jean-Pierre, Huissier de Justice, à la résidence de FAAA, Immeuble Te Motu Tahiti - B.P 62755 - 98702 FAAA.

Le règlement du jeu est également disponible sur le site [www.vodafone.pf](http://www.vodafone.pf).

Dans le cadre d'opération marketing et commerciales conjointes ou non, par SMS, E-mail ou automate d'appels, Vodafone se réserve le droit d'exploiter les informations recueillies dans le cadre de la participation au présent Jeu et communiquer ces informations à des tiers ou à ses partenaires, sauf refus du participant. Vodafone se réserve également le droit d'utiliser ces informations dans le cadre d'opération marketing et commerciales de partenaires ou de tiers par courrier postal ou par téléphone. Dans le cadre des traitements précités, Vodafone pourra recourir à des prestataires agissant pour son compte et sous sa responsabilité.

A tout moment, les participants peuvent exercer leur droit individuel d'opposition sur l'utilisation de leur numéro en envoyant un courrier postal à : Vodafone –Service Jeux – Grand Jeu Vodafone Noera – BP 335 - 98713 Papeete.

#### **Article 10 : DROIT**

Ce jeu et l'interprétation du présent règlement sont soumis au droit de la Polynésie française.



**Vodafone**  
RDO - Auae,  
BP 335 - 98713 Papeete,  
Tahiti, Polynésie française  
Tél : +689 40 54 28 28 | Fax : +689 40 47 28 99 | [www.vodafone.pf](http://www.vodafone.pf)